



24.11.2006

## 24 NOVEMBRE 2006 — LIBERTÉ D'EXPRESSION SAW III

Communiqué de l'Observatoire de la liberté d'expression en matière de création de la LDH

Le ministre de la Culture et de la communication, suivant l'avis de la commission de classification, a décidé d'interdire aux mineurs la vision du film américain « Saw III ».

Après l'interdiction aux moins de dix-huit ans de films montrant des scènes de sexe explicites (comme « 9 songs », de Michaël Winterbottom), c'est maintenant avec un film « gore », par définition destiné aux adolescents, l'expression d'une culture populaire qui se trouve attaquée, comme récemment le rap.

Cette escalade constitue la suite logique de la réforme du gouvernement Raffarin accentuant au sein de la Commission la représentation des ministères de la Famille et de la santé (aller au cinéma constitue apparemment une maladie), au détriment des ministères de la Jeunesse et des sports et de l'Éducation nationale. Le recours à la majorité simple au lieu de la majorité qualifiée pour l'interdiction aux moins de dix-huit ans la rend d'application plus fréquente alors qu'elle était prétendument exceptionnelle.

L'Observatoire s'élève contre cette mesure qui, en banalisant l'interdiction aux mineurs, franchit un degré de plus dans les limites imposées à la diffusion des œuvres cinématographiques, les seules à faire l'objet d'une censure a priori.

Paris, le 24 novembre 2006.